

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 139 (1994)
Heft: 10

Artikel: L'exercice "FUTURO 94" du corps d'armée de campagne 1
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345457>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'exercice «FUTURO 94» du corps d'armée de campagne 1

L'armée 95 est en marche ! Pour les Grandes Unités du corps d'armée de campagne 1, sa mise en œuvre a commencé en 1992. Il y a deux ans, en effet, leurs états-majors étaient rassemblés à Drogne pour se familiariser avec les articulations et les conceptions connues à l'époque. Prises de décisions, séminaires et appréciations en plénum ont constitué la première approche intellectuelle de la nouvelle conception d'engagement de l'armée, en particulier des menaces et des dangers infra-guerriers.

Cette année, dans le prolongement de «FUTURO 92», ce sont les Grandes Unités du 1^{er} corps, articulées selon l'Ordre de bataille 95, qui étaient mises à l'épreuve dans leurs postes de commandement respectifs, permanents ou improvisés, afin d'y approfondir leurs connaissances de la nouvelle conduite opérative et tactique.

La présentation qui suit devrait permettre au lecteur de se convaincre de l'état de préparation avancé des grands états-majors du corps d'armée de campagne 1 à leurs missions futures.

Objectifs de l'exercice

L'exercice visait donc à faire prendre conscience

des nouvelles données en matière de doctrine et d'organisation. Il se référait aux règlements *Conduite et organisation des états-majors* et *Conduite opérative*; il devait permettre de tirer des enseignements en vue de l'organisation des futurs cours tactiques-techniques et des exercices de troupe.

Il s'est agi dès lors de faire en sorte que les participants maîtrisent des situations inhabituelles et mouvantes, tout en respectant les principes de la doctrine de «défense dynamique» et en vérifiant les dispositions prises lors de l'exercice «FUTURO 92».

Situation initiale

Depuis la disparition du Pacte de Varsovie, il n'est plus possible de créer pour un exercice de type opératif des situations politico-militaires qui découlent logiquement des données que l'on connaît aujourd'hui; qui prévoyait en 1985 la disparition de l'Union soviétique? Il suffit de créer un contexte qui permette de s'entraîner aux pires des scénarios: le chambardelement, le chaos et l'invasion du territoire !

Un sage n'a-t-il pas dit: «Mal nommer les choses, c'est contribuer au malheur du monde.» Le président Clinton, dans un entretien

datant de mai 1994, disait sa crainte de voir le chaos engloutir des dizaines de millions d'individus dans les années qui viennent, à la suite de guerres de religion, de conflits opposant des riches et des pauvres, des ethnies qui, brusquement, ne peuvent plus se supporter.

Au début de l'exercice, une situation chaotique règne en Europe, due à une grave crise économique et à une dispersion incontrôlée des armements. Des «seigneurs de la guerre» se sont emparés de terrains-clés à proximité de notre pays. Une de ces fractions d'armée, forte d'environ 30 000 hommes disposant d'armes modernes, se trouve en France, le long de l'arc jurassien, entre Frasnay et Belfort. Elle cherche à faire jonction avec une autre fraction d'armée opérant en Italie du Nord. Il s'agit donc pour elle de prendre le contrôle d'axes suisses, tout particulièrement le long du lac Léman, du Grand-Saint-Bernard et, accessoirement, du Simplon.

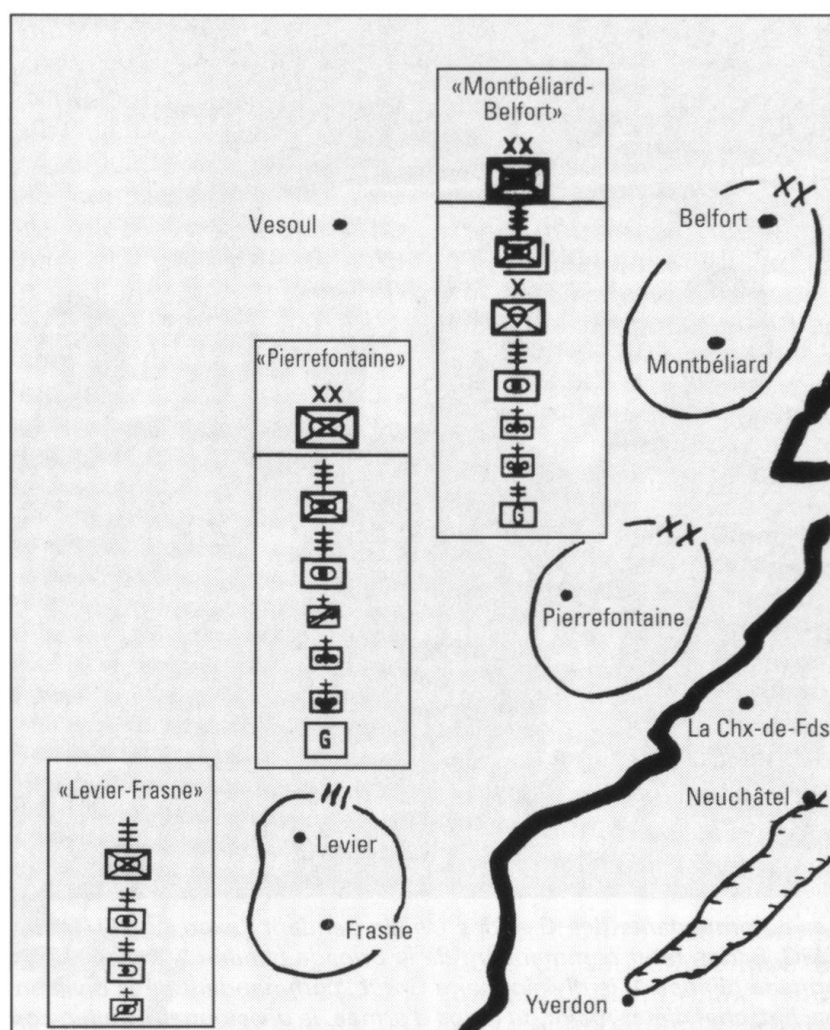
Les troupes de la fraction d'armée «France» utilisent des méthodes absolument contraires aux lois de la guerre et aux droits de l'homme. S'emparant par un coup de main d'une agglomération, elles procèdent à des dizaines d'exé-

cution et à des arrestations arbitraires afin de terroriser la population. Dans un deuxième temps, elles exigent des autorités civiles des moyens et des services, menaçant d'exercer des représailles, au cas où elles n'obtiendraient pas satisfaction. Elles avancent derrière des «boucliers humains».

De telles méthodes entraînent des réactions irrationnelles. Un fossé risque de se creuser entre les populations et leurs dirigeants. Faut-il ou non résister? L'individualisme, l'égoïsme qui marquent nos sociétés occidentales risquent fort de jouer un rôle important dans un tel conflit. C'est un avatar du fameux principe «Lieber rot als tot» qui prévaut jusqu'à un sursaut, à une renaissance de l'instinct de conservation, partant de la volonté de résistance. Il faudrait alors que nos troupes reprennent l'initiative et libèrent le territoire perdu en subissant de lourdes pertes.

La conduite opérative

Avant de se familiariser avec les principes de la nouvelle *Conduite opérative*, il a fallu abandonner bien des connaissances acquises au cours de nombreux cours tactiques et exercices de niveau opératif. La défense combinée a fait place à la défense dynamique du territoire. Naguère, la planification détaillée de dispositifs, au sein desquels l'infanterie, disposée de manière statique, créait



les conditions nécessaires aux ripostes de formations mécanisées, obligeait à une succession de coordinations entre les divers partenaires pour arriver précisément à la combinaison optimale des forces statiques et mobiles.

Aujourd'hui, états-majors et commandants sont appelés à penser souplesse et rapidité, même si de nombreuses formations ne sont pas encore aptes à mener un combat de mouvements.

Dans la défense dynamique, la brigade blindée reçoit une zone opérative

de mouvement où elle mène le combat en dehors des dispositifs de l'infanterie. Elle n'intervient qu'exceptionnellement à l'intérieur de ceux-ci. Dans sa zone «réservée», elle mène, avec l'ensemble de ses moyens, des combats de rencontre, des actions de retardement ou des contre-attaques.

Les divisions d'infanterie, avec leurs groupements de combat et leurs formations blindées supportent le poids essentiel de la bataille. Dans leur dispositif, elles défendent les terrains-clés déterminés par l'éche-



Les commandants des Grandes Unités pendant l'exercice «FUTURO 94». De gauche à droite: le colonel EMG Badet, futur commandant de la brigade blindée 2, le colonel EMG Dousse, futur commandant de la brigade blindée 1, le divisionnaire Greub, commandant de la division de campagne 2, le brigadier Rickenbacher, chef d'état-major du corps d'armée, le divisionnaire Zeller, commandant de la division mécanisée 1 (dissoute au 1^{er} janvier 1995), le commandant de corps Abt, commandant du corps d'armée de campagne 1, le divisionnaire Roulier, commandant de la division de campagne 3, le divisionnaire Liaudat, commandant de la future division territoriale 1 (Photo A.S.L.).

lon opératif de conduite, en s'appuyant sur la force du terrain et l'infrastructure de conduite. Sur le Plateau et dans le Jura, elles créent les conditions qui permettent l'engagement des brigades blindées. Dans les secteurs proches de la frontière, elles jouent le rôle de «boucliers» derrière lesquels se tiennent prêtes les forces opératives.

L'engagement de l'armée au profit des autorités civiles prend aussi une nouvelle dimension. La défini-

tion claire de l'engagement subsidiaire de sûreté permet d'apporter une aide aux autorités civiles. Lorsque les moyens qui leur appartiennent s'avèrent insuffisants, elles adressent une demande au Conseil fédéral. Si celle-ci est acceptée, ce sont les autorités civiles qui assument la responsabilité d'engager les troupes qui leur sont attribuées.

La *Conduite opérative 95* parle ouvertement, pour la première fois dans un rè-

glement non classifié, d'engagements au-delà de la frontière, qui ne peuvent être décidés qu'avec l'accord formel du Conseil fédéral. Il s'agit d'exploiter des circonstances permettant d'affaiblir un adversaire, mais aussi de créer des conditions favorables pour nos forces, en prenant le contrôle préventif de terrains-clés proches de nos frontières. A certaines conditions, une collaboration avec des forces étrangères est même envisagée.

La conduite logistique

Une défense dynamique du territoire ne peut se réaliser sans l'appui logistique des divisions et des brigades territoriales. Ces formations restent en principe dans leur secteur d'engagement pour assurer leurs tâches logistiques et l'appui des troupes combattantes. A la mobilité exigée de ces dernières correspond une souplesse exceptionnelle des formations logistiques et de leur conduite.

Le secteur couvert par la division territoriale 1 com-

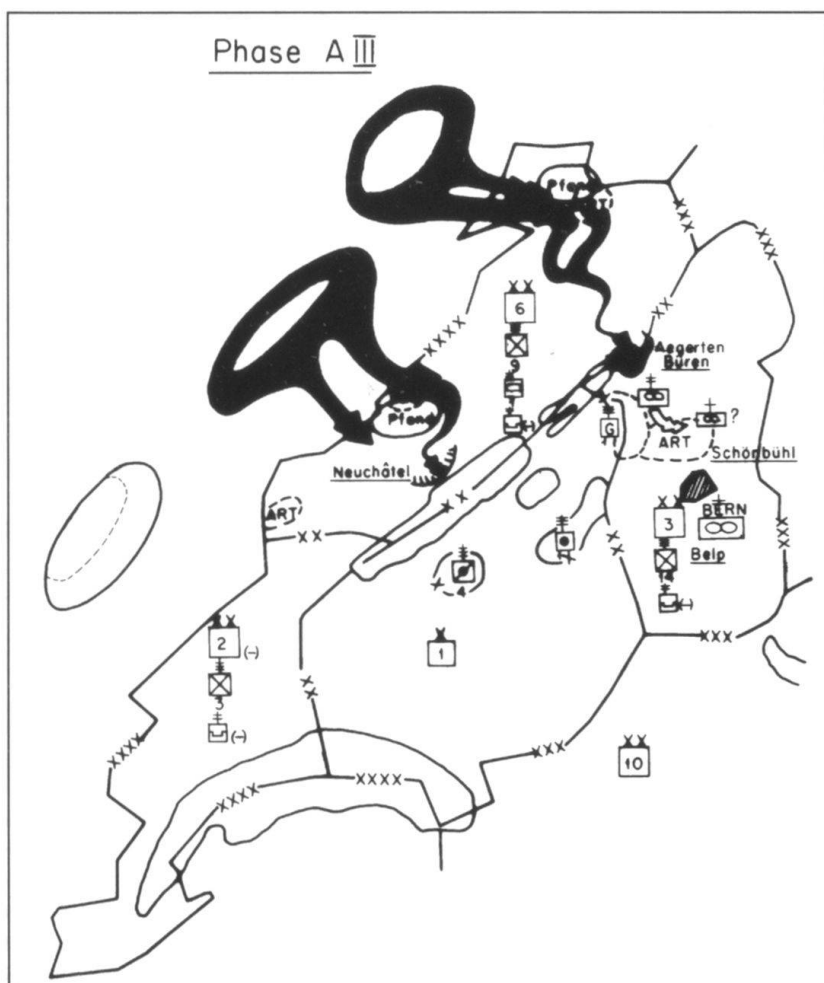
prend les territoires des six cantons de la Suisse occidentale (GE, VD, NE, FR, BE, JU). Les principales modifications dans l'armée 95 concernent le nombre de places de soutien de base qui passe de 66 à 36 pour l'ensemble du territoire suisse. Ces places se basent sur des infrastructures existantes, car une importance nouvelle est donnée au principe du «recours aux ressources civiles», surtout pour les denrées alimentaires. Si l'on admet qu'une brigade blindée peut occuper un secteur d'attente de 400 km² et se déplacer en quelques heures dans toute la Suisse oc-

cidentale, on saisit aussitôt combien la conduite logistique doit être souple.

Les missions territoriales ne sont pas fondamentalement modifiées; toutefois, l'organisation doit s'adapter à la réduction du nombre des formations. L'aide en cas de catastrophe est organisée en tenant compte des particularités naturelles de notre pays, mais, aussi et surtout, en prévision de catastrophes provoquées par le développement technologique inhérent à notre civilisation industrielle. Naguère attribués aux grandes agglomérations de nos cantons, les nouveaux régiments de sauvetage seront subordonnés au commandant de la division territoriale 1 dès 1995.

L'attribution de formations de sauvetage aux régiments territoriaux pour des engagements immédiats reste une priorité. Il faut toutefois relever le côté subsidiaire de l'engagement des militaires, après les pompiers et les moyens de la protection civile locale et régionale. Ce n'est qu'à la demande des cantons concernés que des troupes de sauvetage interviendraient.

Le service territorial a été restructuré; l'état-major de la division territoriale 1 peut compter sur un régiment territorial par canton, chargé de la protection d'ouvrages vulnérables, de la défense générale, du service d'assistance militaire et enfin de l'aide aux autori-





tés civiles. La conception de la défense dynamique du territoire a pour conséquence que certaines parties du pays seront dépourvues de troupes combattantes. La surveillance de ces espaces libres et la recherche de renseignements incomberont alors aux régiments territoriaux.

Les acteurs

L'adversaire, une fraction d'armée que l'on peut décrire comme une bande

de criminels au comportement chaotique, perfide, brutal, imprévisible et échappant à toute conduite politique, était loin d'être conventionnel. Prises d'otages, prises en gage de localités, chantage, massacres, climat d'incertitude, ces «nouveau-tés» guerrières ont posé aux commandants et à leurs états-majors des problèmes épi-neux.

Afin d'interdire à cet adversaire, qui veut rejoindre en Italie du Nord une autre

fraction d'armée, la traversée du territoire helvétique, il s'est agi d'abord de définir les territoires-clés qu'un adversaire si peu conventionnel devait occuper pour assurer sa liberté de manœuvre.

L'un des problèmes intéressants fut certainement la préparation d'une opération préventive au-delà de la frontière par une division d'infanterie, dans des conditions très précises prévues par la nouvelle *Conduite opérative* et l'utilisation éventuelle du Pays de Gex pour mener une contre-attaque sur l'aéroport de Cointrin.

L'engagement de brigades blindées dans les zones opératives de combat a montré la nécessité de rapports de coordinations avec les divisions d'infanterie, dirigés par le corps d'armée. L'une des brigades engagées a pu tirer d'utiles expériences de l'engagement réel de son échelon de commandement mobile.

La division territoriale 1 a été confrontée à une multitude de missions qui parfois ont dépassé ses moyens organiques. Les régiments territoriaux ont été, eux aussi, confrontés à trop de missions. Outre des ouvrages vulnérables à garder, des réfugiés à acheminer, voire à interner, ils durent répondre à d'innombrables demandes d'autorités civiles. Comme pour la division territoriale, leurs moyens organiques furent rapidement insuffisants

pour remplir leurs diverses missions.

Enseignements

La vérification des dispositions prises lors de l'exercice «FUTURO 92» a été faite. Elle a conduit à entraîner tous les engagements possibles des brigades blindées et à constater la complexité des tâches dévolues à la nouvelle division territoriale, en particulier aux régiments territoriaux. Il découle des observations faites que l'implication du corps d'armée, tant dans la conduite des divisions de combat que dans le soutien aux formations territoriales, doit faire l'objet d'une réflexion constante puis déboucher sur des mises à disposition de moyens. Ainsi l'engagement des drones, des moyens d'exploration et de transmissions, l'adaptation de la conduite des barrages et l'intensification de l'information sont précisément des moyens nécessaires aux grands subordonnés du corps pour mener à bien leurs opérations. Cette énumération n'est pas exhaustive.

Il serait prétentieux d'affirmer, au terme de «FUTURO 94», qu'en l'espace d'un exercice dense de trois jours, les réflexes de conduite découlant de la nouvelle doctrine d'engagement du corps d'armée et de ses Grandes Unités aient été acquis. En revanche, il est réjouissant de constater que, dans l'ensemble, la qualité des travaux des états-majors est bonne et

Et maintenant?

Maintenant, l'essentiel reste à faire: il s'agit de réaliser, d'exploiter les enseignements, de les transformer en buts d'instruction, en programmes, en activités permettant de maintenir un niveau élevé de crédibilité.

Si l'on peut admettre que la nouvelle organisation ne présente plus de problèmes majeurs, par contre l'instruction, l'entraînement des états-majors, des unités et des corps de troupes exige un nouvel élan. Défi relevé d'ailleurs, dès 1993, par l'organisation des exercices d'états-majors et des cours tactiques dans la perspective «Armée 95».

C'est singulièrement dans le domaine de la conduite et de l'instruction que, en raison du raccourcissement des services et du nouveau rythme des cours, la démarche doit répondre à deux critères: efficacité et crédibilité. C'est peu, c'est simple, mais c'est décisif.

Cela suppose courage et volonté, y compris pour investir à temps les sommes nécessaires aux équipements et aux moyens d'instruction.

Cela suppose intelligence, discipline, compétence à tous les niveaux.

C'est bien connu, l'exemple vient d'en haut.

Alors, au travail!

Cdt C Jean Abt

que leur comportement, quoique parfois lent, est solide, adéquat et déterminé.

Certes, la sûreté dans l'application de la doctrine de la défense dynamique du territoire exigera encore

du temps. La mise à disposition de troupes librement disponibles en nombre suffisant pour des engagements subsidiaires de nature territoriale ou au profit de la défense générale, la recherche permanente d'ef-

forts principaux, le dialogue entre partenaires civils et militaires au plus haut niveau, le respect des besoins de la défense générale et des conventions internationales ratifiées par la Suisse, qui font partie intégrante de la conception opérative de l'armée 95, conduiront les états-majors

supérieurs à faire preuve de souplesse intellectuelle et à manifester la volonté de se mettre à jour le plus rapidement possible.

«FUTURO 94», exercice d'état-major adapté à la situation géostratégique nouvelle de notre pays et aux dangers et menaces d'un

type nouveau, a contribué à prouver que les officiers de milice peuvent et savent y faire face intellectuellement; il a contribué à renforcer la confiance des participants en l'armée 95!

EM CA camp 1

En tout cas.





TRUK